



GUIDE POUR LE TRI SÉLECTIF DANS LA COMMUNE DE VICENZA



Comune de Vicenza

aim
ambiente

AU SERVICE DE LA VILLE, POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AIM Ambiente prend en charge l'intégralité du cycle de traitement des déchets urbains dans la commune de Vicenza, réalisé à l'aide de méthodes qui vont de la mécanisation avancée aux services en « porte-à-porte ».

Aim Ambiente utilise plus de 160 camions pour desservir un bassin d'environ 113 000 habitants, avec un nombre total de 61 800 usagers, activités commerciales, artisanales et industrielles comprises.

Depuis 2013, AIM Ambiente a dépassé le chiffre de 65 % de tri des déchets et l'entreprise travaille en permanence pour atteindre des objectifs encore plus ambitieux, à l'aide de campagnes de sensibilisation et d'information.

LE TRI DES DÉCHETS EST OBLIGATOIRE !

Les petits gestes d'éducation civique et une collecte sélective correcte permettent d'éviter les sanctions administratives prévues par la loi (de 75 à 150 euros).

Ordonnance du Maire du 18/05/2011 Prot. Gén. n° 34529 et Délibération du Conseil Municipal n° 147 du 18/05/2011).

En effet, la réglementation en vigueur à Vicenza prévoit :

- l'obligation d'effectuer le tri des déchets
- l'interdiction d'apporter des déchets de manière incorrecte
- l'interdiction d'abandonner des déchets
- l'interdiction d'apporter des déchets de la part de non-résidents.





La commune est équipée d'une vidéosurveillance gérée par le Commandement de la Police Municipale.

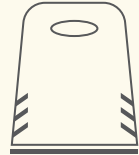




TRI SÉLECTIF DU PAPIER ET DU CARTON

QUELS DÉCHETS ?

- journaux, revues, livres, cahiers
- papier listing
- boîtes de produits alimentaires et emballages en carton (pliés et écrasés)
- cartons composites (Tetra pak®, briques de lait et de jus de fruits), sans bouchons ni parties en plastique, et sans résidus.



Conteneur urbain

LES INTERDITS

- papier avec des résidus de colle
- conteneurs gras (par ex. : carton à pizza, si souillé)
- papier duplex (par ex. : papier pour l'emballage de saucissons et de charcuterie en tranches)
- papier chimique (par ex. : fax, tickets de caisse)
- papier autocopiant
- verres et plats en carton



Poubelle de rue

OÙ JETER LE PAPIER ?

En fonction de l'espace et de la viabilité, il est possible de trouver sur le territoire, des conteneurs de couleur blanche, des caisses de couleur jaune ou, dans le centre historique, des poubelles de couleur jaune.

De plus, dans la zone des monuments du centre historique et dans certaines zones périphériques, une collecte en porte-à-porte est réalisée selon un calendrier prédéfini.

Récolte des matériaux en vrac mais reliés, dans des boîtes ou des sacs en papier.



Porte-à-porte dans certaines zones





TRI SÉLECTIF DU VERRE

QUELS DÉCHETS ?

- bouteilles en verre
- pots en verre
- verre cassé
- flacons (hors médicaments)
- verres en verre

LES INTERDITS

- fenêtres en verre (à déposer à la décharge)
- tasses et soucoupes en céramique
- porcelaine
- assiettes
- ampoules

OÙ JETER LE VERRE ?

Le système de tri est différent en fonction de la zone de résidence. En fonction de l'espace et de la viabilité, il est possible de trouver sur le territoire, des conteneurs de couleur verte ou, dans le centre historique, des poubelles de couleur verte.



Conteneur urbain



Poubelle de rue





TRI SÉLECTIF DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN MÉTAL

PLASTIQUE (UNIQUEMENT EMBALLAGES) QUELS DÉCHETS ?

- bouteilles (par ex. : eau, boissons, huile, jus, lait, etc.)
- flacons (par ex. : shampoings, bains moussants, savons, détergents, produits pour l'hygiène de la maison, sirops, crèmes, sauces, yaourts, etc.)
- bonbonnes pour eau distillée
- flacons d'eau de Javel ou de toute autre substance utilisée dans l'environnement domestique (à condition qu'ils soient rincés)
- sacs en plastique
- barquettes alimentaires (fruits, légumes, snacks, etc.)
- films d'emballage de journaux et de revues
- emballages et sachets pour produits alimentaires
- pots en plastique
- films et pellicules
- assiettes et verres en plastique

MÉTAL (UNIQUEMENT EMBALLAGES) QUELS DÉCHETS ?

- canettes
- feuilles d'aluminium pour aliments
- bombes aérosols non inflammables
- petites boîtes et boîtes de conserve pour viande, poisson et légumes
- petits tubes
- couvercles de yaourt
- bouchons et capsules

PLASTIQUE - LES INTERDITS

- objets divers en plastique
- conteneurs en plastique sales
- jouets
- couverts en plastique
- seringues
- dosettes de café

MÉTAL - LES INTERDITS

- pots avec des restes de couleur ou de peinture
- bombes aérosols et sprays (contenant des substances inflammables ou nocives)
- filtres
- conteneurs de produits irritants, inflammables, toxiques...



Poubelle de rue



Porte-à-porte

Dans certaines zones :
sac transparent

OÙ JETER LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN MÉTAL ?

Le système de tri est différent en fonction de la zone de résidence.

Les poubelles et les conteneurs pour la collecte des emballages en plastique et en métal, répartis sur le territoire, sont de couleur bleue. De plus, dans la zone des monuments du centre historique et dans certaines zones périphériques, une collecte en porte-à-porte est réalisée selon un calendrier prédéfini.





TRI SÉLECTIF DES DÉCHETS ORGANIQUES

QUELS DÉCHETS ?

- restes de fruits et de légumes
- restes de viande et de poisson
- restes végétaux (plantes, fleurs, herbes, etc.)
- produits laitiers
- coquilles d'œuf
- aliments périmés
- restes de thé et marc de café
- os (petites et moyennes dimensions)
- papier et carton souillés (par ex. : carton à pizza très gras)
- cendres
- excréments d'animaux de petite taille
- serviettes et nappes en papier grasses

LES INTERDITS

- sacs aspirateur
- couches, tampons et serviettes hygiéniques
- tissus
- bois peint
- papier couché
- huiles végétales

OÙ JETER LES DÉCHETS ORGANIQUES ?

Les déchets organiques doivent être jetés dans les poubelles de couleur marron. Pour la collecte à domicile, contactez nos bureaux de Contrà Mure San Rocco 23, pour obtenir la poubelle de 7 l très pratique. Alternativement à l'apport volontaire dans les poubelles de rue, les propriétaires d'un jardin ou d'un potager peuvent s'adresser à AIM Ambiente pour obtenir un composteur.



Poubelle de rue

REMISE DU COMPOSTEUR

Le composteur est remis et prêté gratuitement par AIM Ambiente, uniquement aux habitants de la Commune de Vicenza. Pour demander un composteur, téléphonez au numéro suivant : **0444 394008** ou au **0444 394003** ou bien envoyez un e-mail à l'adresse : **infoporta.porta@aimvicenza**



Compostage domestique





TRI SÉLECTIF DES VÉGÉTAUX ET DES BRANCHAGES

QUELS DÉCHETS ?

- branches et feuilles
- gazon
- divers déchets végétaux

LES INTERDITS

- céramique
- gravats et matériaux de construction
- cailloux

OÙ JETER LES VÉGÉTAUX ?

Le système de collecte prévoit de préférence la collecte à domicile, en adhérant au service en porte-à-porte gratuit ; de plus, vous pouvez adhérer à l'activité de compostage domestique.

Alternativement, les zones desservies par les conteneurs urbains disposent de conteneurs de couleur verte, ou bien, vous pouvez également vous rendre dans la déchetterie la plus proche.

RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LES DÉCHETS

Toute personne qui adhère à la collecte des végétaux avec une poubelle domestique, peut demander une réduction de **5 %** sur la taxe relative aux déchets, non cumulable avec la réduction de **20 %** appliquée pour le compostage domestique.



Poubelle de rue



Compostage
domestique



Conteneur urbain



Benne de déchetterie





TRI SÉLECTIF LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

DÉFINITION

Le compostage domestique est un processus naturel visant à obtenir du terreau à partir de déchets organiques de la cuisine et du jardin. En utilisant un composteur domestique, on produit de l'humus (temps : 3-6 mois) à utiliser dans le jardin ou dans le potager.

RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LES DÉCHETS

Toute personne qui adhère à l'initiative peut demander une réduction de 20 % sur la taxe relative aux déchets, non cumulable avec la réduction de 5 % appliquée à la collecte des végétaux.

QUELS DÉCHETS ?

- fleurs coupées fanées, plantes même avec motte de terre
- pain rassis ou moisi, coquilles d'œuf et os
- filtres de thé et marc de café
- feuilles diverses, sciure et paille
- tontes de gazon
- broussailles, copeaux, écorces et restes d'égilage
- papier ordinaire, carton, mouchoirs en papier, essuie-tout, serviettes
- morceaux de bois ou feuilles non décomposés présents dans le compost arrivé à maturation
- écorces d'agrumes non traités
- petites quantités de cendres
- restes de viande, de poisson, de charcuterie et de fromages
- litière de chats et de chiens
- feuilles de plantes résistantes à la dégradation (magnolias, aiguilles de conifères)

LES INTERDITS

- carton plastifié, verres, métaux
- revues, impressions couleurs, papier couché en général
- filtres d'aspirateur
- mauvaises herbes ou plantes malades
- restes de bois traité avec des produits chimiques (solvants, peintures)

LE COMPOSTEUR (COMPOSTER)

Il s'agit d'un conteneur aéré, conçu pour reproduire un processus de transformation de substances organiques en humus fertile. Pour réaliser un compostage domestique, il suffit de suivre quelques règles simples pouvant être illustrées par les techniciens d'AIM Ambiente.

REMISE DU COMPOSTEUR

Le composteur est remis et prêté gratuitement par AIM Ambiente, uniquement aux habitants de la Commune de Vicenza. Pour demander un composteur, téléphonez au numéro suivant : **0444 394008** ou au **0444 394003** ou bien envoyez un e-mail à l'adresse : **infoporta.porta@aimvicenza**



Compostage domestique



TRI SÉLECTIF DES VÊTEMENTS USAGÉS

QUEL DÉCHETS ?

- vêtements
- chaussures
- sacs
- linge de maison
- couvertures
- rideaux

LES INTERDITS

- chiffons gras
- tissus usés
- déchets

OÙ JETER LES VÊTEMENTS USAGÉS ?

Des conteneurs à textiles de couleur jaune sont disponibles pour le tri sélectif des vêtements usagés.

VÊTEMENTS EN BON ÉTAT

Si le vêtement est encore en assez bon état pour être réutilisé, il peut être confié à la Cooperativa Insieme, qui pourra lui donner une deuxième vie grâce au commerce solidaire.

AVERTISSEMENTS

Pour tout besoin éventuel, contactez les associations d'assistance ou **téléphoner au 0444 394008.**



Poubelle de rue





TRI SÉLECTIF DE PILES ET MÉDICAMENTS

QUEL DÉCHETS ?

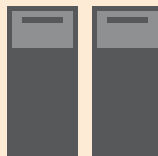
- piles usagées
- emballages de médicaments
- médicaments périmés

LES INTERDITS

- batteries de voiture
- téléphones portables, Smartphones ou tablettes
- petits objets électroniques avec batterie intégrée

OÙ JETER LES PILES ET LES MÉDICAMENTS ?

Pour le tri sélectif des piles usagées et des médicaments périmés, utilisez les conteneurs gris dotés d'une trappe sur le dessus, habituellement situés à proximité des pharmacies ou des bureaux de tabac. Les médicaments et les piles (même celles des téléphones portables, des montres, etc.) peuvent être également remis aux déchetteries.



Poubelles de rue





COLLECTE DE L'HUILE VÉGÉTALE

QUEL DÉCHETS ?

- huile végétale usagée
- graisses alimentaires (saindoux, margarine, etc.)

LES INTERDITS

- restes d'aliments frits
- autres huiles
(telles que les huiles minérales lubrifiantes ou l'huile de moteur)

OÙ JETER L'HUILE VÉGÉTALE ?

L'huile végétale doit être confiée gratuitement à nos déchetteries. AIM Ambiente met gratuitement à disposition un conteneur pratique réutilisable pour le tri sélectif de l'huile végétale domestique.

Le conteneur peut être vidé auprès des déchetteries.

Ne versez pas d'huile végétale dans l'évier, le WC ou les lavabos, car cela entraîne la pollution des eaux.

POUR UN MEILLEUR SERVICE

Il est conseillé de remplir entièrement le conteneur réservé à l'huile alimentaire usagée avant de le remettre à la déchetterie.





TRI SÉLECTIF DES RESTES

Les restes sont composés de tous les déchets qu'il n'est pas possible d'insérer dans les conteneurs dédiés au tri sélectif. À titre d'exemple mais de façon non exhaustive, vous trouverez ci-dessous la liste des choses à jeter et des choses à ne pas jeter dans les restes.

QUEL DÉCHETS ?

- papier duplex ou souillé
- crayons, pastels, pinceaux, feutres
- épingles à linge
- briquets et mégots de cigarettes
- cassettes, vidéocassettes, CD et DVD
- ruban adhésif
- couches, tampons et serviettes hygiéniques
- sacs aspirateur
- poussières
- céramique
- porcelaine
- ampoules à incandescence
- bas en nylon
- tout ce qu'il n'est pas possible d'insérer dans les conteneurs dédiés au tri sélectif

LES INTERDITS

- papiers, cartons, etc.
- verre
- métal
- déchets organiques
- plastique
- végétaux
- vêtements usés
- appareils électroménagers, jouets, et objets électroniques
- ampoules à basse consommation
- piles
- médicaments
- objets encombrants
- emballages récupérables (par ex. : polystyrène, caisses en plastique pour fruits, film en nylon, etc.)

OÙ JETER LES RESTES ?

Le système de tri est différent en fonction de la zone de résidence.

ACTIVATION OU TRANSFERT D'UN COMPTE USAGER

Pour l'activation d'un compte usager ou le transfert de résidence dans le territoire de la commune, retirez la clé magnétique à accès contrôlé ou le bidon pour la collecte en « porte-à-porte » aux guichets de Contrà Mure San Rocco 23 du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h00 ou sur rendez-vous.

Pour plus d'informations :

infoporta.porta@aimvicenza.it



Poubelle de rue



Conteneur urbain



DÉCHETS ENCOMBRANTS

AIM Ambiente gère en collaboration avec les coopératives sociales trois déchetteries équipées pour l'élimination correcte des déchets encombrants. Consultez la page 16 pour obtenir tous les détails et les indications nécessaires sur l'apport correct des matériaux aux déchetteries.

RETRAIT DES OBJETS ENCOMBRANTS À DOMICILE

Le service est gratuit, réservé aux ménages et prévoit une intervention par trimestre, comptant un maximum de 5 pièces à la fois et de 20 pièces au total dans le courant de l'année. Il ne s'agit donc pas d'une activité d'évacuation de caves ou de greniers.

Le secrétariat qui organise le service conviendra d'un horaire pour la visite ainsi que des modalités pour le retrait avec l'usager, et fournira des conseils utiles sur les modalités de préparation des matériaux, qui doivent être si possible facilement accessibles, et idéalement prêts à être chargés.

Les opérateurs qui effectuent le service sont facilement identifiables grâce à leurs badges personnels d'identification, qui reportent les logos d'AIM Ambiente et de la Coopérative en charge du service.

Ce service complète efficacement le système de collecte à domicile des déchets, notamment utile pour les zones où le service en «porte-à-porte» est déjà en place.



AIM Ambiente offre un service pratique et efficace de retrait à domicile des déchets encombrants, actif du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00.

Pour réserver le retrait à domicile des déchets encombrants, appelez le

Numéro vert
800 748 746

Toutefois, il est également possible de déposer les déchets encombrants, toujours gratuitement, auprès des trois centres de collecte AIM : les déchetteries Ouest, Sud et Nord.



OÙ JETER LES BIENS DURABLES ET LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (RAEE)

QUEL DÉCHETS ?

Cette catégorie regroupe différents types de déchets, et notamment les déchets appelés RAEE (déchets d'appareils électriques et électroniques), tels que :

- réfrigérateurs
- téléviseurs
- ordinateurs
- fours, cuisinières et fours à micro-ondes
- machines à laver et lave-vaisselles
- autres objets électroniques ou électriques

OÙ JETER LES BIENS DURABLES ET LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (RAEE) ?

Uniquement pour les ménages, il est possible de déposer ces appareils dans les déchetteries : Nord de via De Faveri, 7 (tél. 0444 514649), et Ouest de via Fornaci, 5 (tél. 0444 560507), qui sont ouverts toutes les après-midi, du lundi au vendredi, de 14h00 à 19h00, et le samedi de 9h00 à 18h00 (hiver), et de 9h00 à 19h00 (été).

Attention ! L'abandon de biens durables dans la commune de Vicenza est puni par des sanctions administratives.



Les biens durables (réfrigérateurs, machines à laver, téléviseurs, ordinateurs, etc.) qui ont atteint le terme de leur durée de vie utile, doivent être remis au revendeur au moment de l'achat d'un nouveau bien durable.

LES DÉCHETTERIES DANS LA COMMUNE DE VICENZA

AIM Ambiente gère en collaboration avec les coopératives sociales trois déchetteries équipées pour l'élimination correcte des déchets encombrants et recyclables, tels que :

- verre en plaques
- conteneurs et objets en plastique
- papier et cartons
- bois
- végétaux
- ferrailles et autre métaux
- meubles
- livres
- objets d'ameublement
- batteries de voiture
- médicaments
- piles
- vêtements usés
- nylon
- polystyrène
- huiles végétales et minérales
- conteneurs vides pour déchets toxiques et inflammables
- granulats en quantité modeste (uniquement dans les déchetteries Nord et Ouest)
- appareils électroménagers et autres biens durables (uniquement dans les déchetteries Nord et Ouest)
- ampoules au néon et à basse consommation (uniquement dans les déchetteries Nord et Ouest)
- pneumatiques (uniquement dans les déchetteries Nord et Ouest)
- cartouches pour imprimantes et toners (uniquement dans les déchetteries Nord et Ouest)

Pour les types d'usagers autres que les ménages, il est possible de déposer exclusivement des déchets triés, non dangereux, en remplissant une fiche spécifique.



RE-UTILISATION

Dans les trois déchetteries de la commune, les "déchets" potentiellement réutilisables sont collectés dans des zones spécialement prévues à cet effet. Une fois contrôlés, restaurés, nettoyés et réparés, ces objets peuvent être remis sur le marché par le biais de la vente au détail ou en gros. L'objectif n'est pas seulement économique ou environnemental, mais également social : des travailleurs professionnels et non professionnels sont employés pour recevoir, cataloguer et restaurer tous les objets qu'il n'est pas raisonnable de considérer comme des déchets à éliminer.

Afin de favoriser le recyclage, des "RE-USE BOX" ont été mises à disposition des habitants : il s'agit de boîtes en carton à remplir d'objets en bon état à restituer.



ADRESSES ET HORAIRES DES DÉCHETTERIES DE VICENZA

RICICLERIA NORD (déchetterie nord)

Via De Faveri, 7 (donnant sur Strada Postumia)

Tél. 0444 514649

du lundi au vendredi, de 14h00 à 19h00

samedi de 9h00 à 18h00 (hiver) - de 9h00 à 19h00 (été)

RICICLERIA OVEST (déchetterie ouest)

Via delle Fornaci, 5 (donnant sur Via del Mercato Nuovo)

Tél. 0444 560507

du lundi au vendredi, de 14h00 à 19h00

samedi de 9h00 à 18h00 (hiver) - de 9h00 à 19h00 (été)

RICICLERIA SUD (déchetterie sud)

Via S. Venier, 47

(donnant sur Viale Riviera Berica, lieu-dit Longara)

Tél. 0444 240803

du mardi au vendredi, de 14h00 à 17h00

samedi de 10h00 à 17h00

PROPRETÉ DE LA VILLE

Le nettoyage du sol est une activité nécessaire pour la salubrité et la propreté des rues et des espaces publics, et c'est un engagement constant de la part d'AIM Ambiente envers la Commune de Vicenza. Le service de nettoyage et d'hygiène du sol public est garanti exclusivement sur les zones publiques à l'intérieur du territoire de la Commune de Vicenza. Chaque jour, AIM Ambiente travaille dans nos rues avec un maximum de professionnalisme pour nous offrir un service efficace et rapide, dans le but de préserver la beauté de notre ville.

NETTOYAGE ET HYGIÈNE DU SOL

AIM Ambiente effectue le balayage et le lavage du sol public, aussi bien manuellement qu'à l'aide de moyens mécaniques (lorsque cela est possible), sur l'intégralité de la zone de la Commune de Vicenza. Les activités sont réalisées selon un programme prédéfini, dans lequel sont indiquées les fréquences d'exécution de chaque service pour chaque zone.

BALAYAGE URBAIN



La fréquence du balayage urbain, manuel et mécanique, est définie en fonction des caractéristiques de la zone, du trafic des véhicules et de la fréquentation.

L'organisation actuelle prévoit la réalisation du balayage le dimanche, aussi bien le matin que l'après-midi, ainsi que des créneaux horaires nocturnes durant la semaine.

Les activités de balayage manuel comprennent également le vidage des poubelles réservées aux papiers, avec remplacement du sac, ainsi que le remplissage des distributeurs de palettes pour le ramassage des excréments de chiens.

LAVAGE URBAIN



Généralement, durant la période mars-novembre, incluant également les jours de pluie, le lavage urbain est effectué durant la nuit dans la zone des monuments, et durant la journée dans les zones extérieures au centre historique. En revanche, pendant les mois d'hiver, le service de lavage est suspendu pour des raisons de sécurité.

L'activité ainsi structurée est configurée comme une sorte de « assainissement », car elle comporte, simultanément, trois activités de base : le broissage manuel, le broissage mécanique (avec aspiration) et le lavage urbain.

LAVAGE SOUS PRESSION



Le lavage à eau sous pression est conçu comme une activité complémentaire indispensable aux activités de nettoyage ordinaire, et destiné au traitement des lieux prestigieux et précieux sur le plan architectural, ainsi qu'au retrait des déjections et des excréments.

DÉSHERBAGE URBAIN



Durant l'année, AIM Ambiente planifie de nombreuses interventions de désherbage, dans le but d'éliminer les mauvaises herbes qui poussent le long des routes et des trottoirs publics. L'activité a pour objectif de contrôler la végétation spontanée de façon à faciliter les opérations de nettoyage et de lavage. Le produit utilisé est absorbé par les parties végétales de la plante et ne produit aucun effet collatéral ni aucun résidu, car il est rapidement dégradé par les micro-organismes présents dans l'environnement.

COMMENT AMÉLIORER LE TRI SÉLECTIF ?



1. RÉDUISEZ LE VOLUME DE DÉCHETS

Lorsque cela est possible, écrasez les bouteilles et les conteneurs en plastique, et pliez les boîtes en carton : ces opérations permettront d'occuper moins d'espace dans le conteneur réservé au tri sélectif.



2. RINCEZ LES CONTENEURS

Un lavage rapide des récipients ayant contenu des aliments ou des liquides permet de limiter les mauvaises odeurs éventuelles à l'intérieur des conteneurs et favorise le recyclage correct dans les installations de traitement.



3. SORTEZ LES CONTENEURS LORSQU'ILS SONT PLEINS

En cas de collecte en "porte-à-porte", sortir les conteneurs uniquement lorsque cela est nécessaire, permet de réduire les opérations de ramassage des déchets et ainsi, de contenir la pollution atmosphérique et les coûts.



4. RESPECTEZ LES HORAIRES

En cas de collecte en "porte-à-porte", il est nécessaire de respecter les horaires définis par le calendrier, afin que les déchets restent le moins longtemps possible dans la rue. Concernant l'utilisation des poubelles de rues, il est recommandé d'éviter de les remplir durant la nuit afin de ne pas déranger le voisinage avec des bruits gênants.



5. N'ABANDONNEZ PAS LES DÉCHETS DANS LA NATURE

Les déchets abandonnés en dehors des conteneurs doivent être collectés par les opérateurs au cours de sorties extraordinaires qui représentent, par conséquent, du temps et de l'argent gaspillés pour la collectivité. L'abandon des déchets est un comportement interdit par la loi et puni par de graves sanctions.

LA TAXE SUR LES DÉCHETS

QU'EST-CE QUE LA "TARI" ?

La TARI est la taxe pour le service de nettoyage urbain (collecte et élimination des déchets, balayage et lavage urbains).

QUELLES SONT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR CETTE TAXE ?

Toute personne détenant ou possédant des locaux ou des zones sujettes à la taxe sur les déchets, doit payer la TARI. La TARI est calculée et émise par la société AIM Vicenza Spa, en tant que gestionnaire du service et du recouvrement.

RÈGLEMENT POUR L'APPLICATION DE LA TARI

Dans la commune de Vicenza, la TARI a été instaurée à compter du 01/01/2014, selon la Loi n° 147 du 27.12.2013.

La TARI est destinée à couvrir les frais relatifs aux services de gestion des déchets urbains et des déchets assimilés, destinés à être éliminés.

Le Règlement de la TARI, ainsi que tous les formulaires pour accéder aux éventuelles réductions, sont disponibles sur le site www.aimambiente.it et auprès des agences AIM.

Ces informations sont susceptibles de subir des changements à la suite d'éventuelles modifications de la norme en vigueur ou des règlements actuels.

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS, RÉDUISEZ VOS IMPÔTS

Grâce au compostage, à la collecte des végétaux et des couches réutilisables, vous faites des économies et vous faites du bien à l'environnement.

L'économie est garantie.



Compostage
domestique



Collecte des végétaux
à domicile



Couches lavables



Pour plus d'informations sur ces réductions et d'autres économies, rendez-vous sur le site :

www.aimambiente.it

infoporta.porta@aimvicenza.it



AIM Ambiente S.r.l.
Contrà Pedemuro San Biagio, 72 - 36100 Vicenza
Tel. 04444 394911 - Fax 044 321496
protocollo@aimvicenza.it - www.aimvicenza.it

Siège :
Contrà Mure San Rocco, 23 - 36100 Vicenza
Tel. 04444 394012 - Fax 044 394871

aim
ambiente